

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
lundi 1 juillet 2019

3^{ème} Commission

N° CP-2019-7-3-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

POST-FESSENHEIM**PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE PROJET DE REMISE A NIVEAU DE LA
LIGNE FRET 120 000 DE COLMAR A NEUF BRISACH, DESSERVANT LE PORT
DE COLMAR / NEUF-BRISACH**

Résumé : Dans le présent rapport, il est proposé d'allouer une participation financière de 1 100 000 € à SNCF Réseau pour le projet de remise à niveau de la ligne fret 120 000 de COLMAR à NEUF-BRISACH desservant le Port de COLMAR / NEUF-BRISACH. Il est également demandé d'approuver la convention de financement y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Contexte

La ligne ferroviaire fret reliant COLMAR et la gare de VOLGELSHEIM (ligne 120 000 de COLMAR à NEUF-BRISACH) sur 18 km est aujourd'hui exclusivement utilisée pour le transport de marchandises à partir ou en direction du Port de COLMAR / NEUF-BRISACH. 350 trains par an y sont affrétés. Ils contribuent très largement au fonctionnement et à l'attractivité du port.

Cependant, la ligne présente aujourd'hui des faiblesses structurelles faisant craindre un abaissement de la vitesse de 40 km/h à 20 km/h à compter de 2021 et une interdiction de circuler en 2023 si aucune maintenance lourde n'est réalisée.

Cette ligne figure par ailleurs dans l'axe 2 du projet d'avenir du territoire de Fessenheim visant l'amélioration de la desserte du territoire et des mobilités. Les travaux prévus sur la ligne COLMAR / VOLGELSHEIM seront en effet réalisés en toute compatibilité avec la future ligne de train voyageurs qui circulera à terme sur cette même ligne pour relier COLMAR et FRIBOURG.

Travaux

Afin de ne pas mettre le port de COLMAR / NEUF-BRISACH en difficulté en 2021, voire en 2023 avec une interdiction de circuler, la ligne entre COLMAR et VOLGELSHEIM doit faire l'objet de travaux lourds sur les lots suivants :

- la voie avec le remplacement des rails actuels par des nouveaux, soudés, qui seront posés sur des traverses en béton (les rails soudés et les traverses en béton sont des composants obligatoires pour une ligne voyageurs) ;
- l'assainissement et le drainage de la plateforme ;
- les passages à niveau (PN) et le remplacement de platelages sur les points de SUNDHOFFEN (2 PN), WOLFGANTZEN (4PN) et NEUF-BRISACH (2PN) ;
- les ouvrages d'art (ponts-rails de COLMAR et SUNDHOFFEN et le mur de soutènement de NEUF-BRISACH) ;
- l'ouvrage en terre (remblai de SUNDHOFFEN) ;
- la signalisation (remplacement des 2 mécanismes d'un PN de SUNDHOFFEN).

Coût et plan de financement

Les études d'avant-projet et projets doivent être réalisées en 2019 et 2020. Les travaux sont prévus pour 2021.

Un comité de suivi de l'opération sera constitué des partenaires financiers.

Le coût total de l'opération (toutes phases confondues) est estimé à 8 150 000 € HT aux conditions économiques de janvier 2018.

Cependant, en tenant compte d'un taux d'indexation de 2 % par an jusque 2020 inclus, puis de 4 % par an au-delà, le besoin de financement est évalué à 8 995 000 € courants HT, dont une somme forfaitaire de 225 000 € courants HT correspondant aux frais de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Le plan de financement s'établit donc comme suit :

	Clé de répartition %	Besoin de financement Montant en euros courants
Etat – AFITF	40,0423	3 600 000 €
Etat – Fonds Post-Fessenheim	1,1117	100 000 €
Région Grand Est	35,5753	3 200 000 €
Département du Haut-Rhin	12,2290	1 100 000 €
SNCF Réseau	11,0617	995 000 €
TOTAL	100 %	8 995 000 €

La participation du Département serait donc de 1 100 000 €, soit 12,2290 % d'un budget prévisionnel de 8 995 000 € HT, sachant que la clé de répartition est appliquée à un coût final pouvant évoluer à la hausse ou à la baisse. La participation réelle du Département pourra donc être ajustée en conséquence.

Afin de permettre au Port de COLMAR / NEUF-BRISACH de continuer à mener et développer ses activités, en particulier le transport de ses marchandises par le train, mais aussi de soutenir tout projet pouvant bénéficier au projet d'avenir du territoire de Fessenheim et notamment à la réouverture de la ligne ferroviaire voyageurs COLMAR-FRIBOURG, il vous est proposé de réserver une suite favorable au projet de remise à niveau de la ligne 120 000.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement nécessaires ont été inscrits lors de la DM1 2019.

Il est précisé que le SMO Port Rhénan de COLMAR / NEUF-BRISACH versera à SNCF Réseau une contribution annuelle au titre de la maintenance courante de la ligne 120 000 assurée par SNCF Réseau. Le montant de cette contribution annuelle est fixé forfaitairement à 320 000 € HT.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'allouer une participation financière correspondant à 12,2290 % du budget prévisionnel de 8 995 000 € HT, soit un montant estimé à 1 100 000 €, à SNCF Réseau en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération relative aux études d'avant-projet / projet et des travaux de remise à niveau de la ligne 120 000 de COLMAR à NEUF-BRISACH, sachant que la clé de répartition est appliquée à un coût final pouvant évoluer à la hausse ou à la baisse. La participation réelle du Département pourra donc être ajustée en conséquence.

Cette participation financière sera versée selon un échéancier prévisionnel des appels de fonds, sur la base d'un relevé de dépenses, figurant à l'annexe 3 de la convention de financement. Un premier appel de fonds de 220 000 € est prévu en 2019.

- d'approuver la convention de financement y afférente, à établir entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin et SNCF Réseau, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 204183, code programme 1342, service 190 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT